

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 3
pour : 34
abstention : 0
contre : 0

**OBJET : Création de la tarification de la salle polyvalente de la
Maison des associations**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

Absents excusés : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL140701_12 du 1^{er} Juillet 2014 relative à l'adoption des tarifs municipaux,

Considérant la création d'une maison des associations au château Sainte-Barbe comprenant une salle polyvalente dédiée aux événements associatifs,

Considérant la volonté d'offrir une salle pour les entreprises de la Ville souhaitant organiser des formations et des réunions,

Vu l'avis de la Commission,
Vu le budget communal,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création d'une tarification pour la salle polyvalente du château Sainte-Barbe

- Tarifs TTC de location de la salle polyvalente de la Maison des Associations (10 place du Château Sainte Barbe)

Catégorie	Tarif semaine	Tarif samedi ou dimanche
Association fontenaisienne	90 €	120 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	450 €	650 €


Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation


Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 02/01/2015
Publication/Affichage le 05/01/2015
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services autorisé

P/ **Bernard LAURENT**

L'agent autorisé

